

Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 22 décembre 2022

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
en fonction : 23

Conseillers  
présents : 17

**OBJET : Subventions aux associations.**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTEK ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

**Absent (s) ayant donné procuration** : M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTEK  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
Mme Vanessa TERRY à Mme Quira BASTIAN  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Sandra RESLINGER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

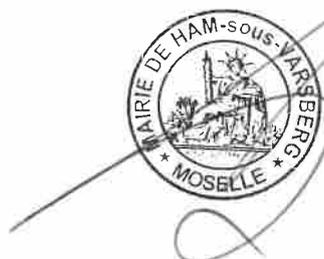
Club La Fleur de l'âge	300 €
Moto Club Les Gueules Noires	350 €
Association cynophile de Ham	340 €
Ham'Usez-vous	200 €
RCCH	150 €
Association Les Amis de Lussac	600 €
Chorale St. Cécile de Ham	260 €
Association Société des Mineurs et Travailleurs	340 €
Supporter Club FC Metz	100 €
Union Nationale des Parachutistes section Ham	500 €
Cercle Arts Martiaux de Ham	650 €

Association Sportive du Gymnase Ham	1 000 €
Ham'Tonic	200 €
Ham en fêtes	1 000 €
Association des Anciens combattants de Ham	150 €
<b>TOTAL =</b>	<b>6 140 €</b>

Publié le : 22.12.2022

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 22.12.2022  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 22.12.2022  
Le Maire, Edmond BETTINGER



Sous-Préfecture de  
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

23 DEC. 2022

COURRIER ARRIVÉ

Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 22 décembre 2022

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 17

**OBJET : Loyers communaux 2023.**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTEK ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

**Absent (s) avant donné procuration** : M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTEK  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
Mme Vanessa TERRY à Mme Quira BASTIAN  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Sandra RESLINGER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer l'indice de référence des loyers du troisième trimestre 2022 aux loyers communaux, soit 3.49% à compter du 1er janvier 2023.

Publié le : 22.12.2022

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 22.12.2022

Tous les membres présents ont signé au registre

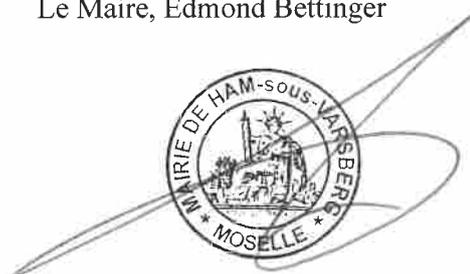
Ham-sous-Varsberg, le 22.12.2022

Le Maire, Edmond Bettinger

Sous-Préfecture de  
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

23 DEC. 2022

COURRIER ARRIVÉ



**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 22 décembre 2022

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

**OBJET : Droits de fermage sur propriété de la Commune.**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Quira BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

**Absent (s) ayant donné procuration** : M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
Mme Vanessa TERRY à Mme Quira BASTIAN  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Sandra RESLINGER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

L'E. A. R. L. du Granroupelstouden, gérant Monsieur Guy GERONIMUS de Coume, exploite actuellement 436 ares de propriété appartenant à la Commune.

La Ferme du Château, gérant Madame Christiane SCHIRRA MULLER de Ham-sous-Varsberg, exploite actuellement 293 ares de propriété appartenant à la Commune.

La Ferme ESCH, gérant Monsieur Denis ESCH de Coume, exploite actuellement 47 ares de propriété appartenant à la Commune.

Le Conseil Municipal décide de réclamer le versement d'un droit de fermage après récolte de l'année en cours et d'inclure le transfert des droits à paiement de base, à raison de 0.74 €/are (0.71 €/are en 2021 indice 2022 + 3.55%).

Publié le : 22.12.2022

Sous-Préfecture de  
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

23 DEC. 2022

COURRIER ARRIVÉ

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 22 décembre 2022

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 22 décembre 2022  
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 22 décembre 2022

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
présents : 17

**OBJET : Redevance annuelle d'occupation du domaine public routier due par  
Warndt Fibre.**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux décembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Cyrille DALSTEIN  
Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN  
Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER  
M. Christophe FISTAROL ; M. Nicolas WEBER ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Quir  
BASTIAN ; Mme Angélique PUMA.

**Absent (s) ayant donné procuration** : M. Valentin BECK à Mme Patricia HARTER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
Mme Vanessa TERRY à Mme Quira BASTIAN  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Sandra RESLINGER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Vu le décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 définissant les montants des redevances dues par Warndt Fibre,

Considérant, que ces taux sont revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la redevance maximale d'occupation du domaine public routier, à savoir :

**Pour Warndt Fibre :**

**Redevance 2018 (patrimoine au 31/12/2017) :**

Type d'implantation

Artère aérienne : 23.050 km x 52.38 € = 1 207.36 €

Artère en sous-sol : 5.145 km x 39.28 € = 202.10 €

**Soit un total de : 1 409.46 €**

**Pour Warndt Fibre :**

**Redevance 2019 (patrimoine au 31/12/2018) :**

Type d'implantation

Artère aérienne : 23.050 km x 54.30 € = 1 251.62 €

Artère en sous-sol : 5.145 km x 40.73 € = 209.56 €

**Soit un total de : 1 461.18 €**

**Pour Warndt Fibre :**

**Redevance 2020 (patrimoine au 31/12/2019) :**

Type d'implantation

Artère aérienne : 23.050 km x 55.54 € = 1 280.20 €

Artère en sous-sol : 5.145 km x 41.66 € = 214.34 €

**Soit un total de : 1 494.54 €**

**Pour Warndt Fibre :**

**Redevance 2021 (patrimoine au 31/12/2020) :**

Type d'implantation

Artère aérienne : 23.050 km x 55.02 € = 1 268.21 €

Artère en sous-sol : 5.145 km x 41.26 € = 212.28 €

**Soit un total de : 1 480.49 €**

**Pour Warndt Fibre :**

**Redevance 2022 (patrimoine au 31/12/2021) :**

Type d'implantation

Artère aérienne : 23.050 km x 56.85 € = 1 310.39 €

Artère en sous-sol : 5.145 km x 42.64 € = 219.38 €

**Soit un total de : 1 529.77 €**

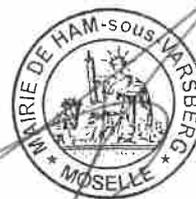
Publié le : 22.12.2022

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 22.12.2022

Tous les membres présents ont signé au registre  
Ham-sous-Varsberg, le 22.12.2022

Le Maire, Edmond BETTINGER



Sous-Préfecture de  
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

23 DEC. 2022

COURRIER ARRIVÉ